

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 juillet 2017

OBJET

**01 – CREATION D'UN CONTRAT AIDE POUR LE LIEU
D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS**

N° 2017-07-01

NOMENCLATURE : 4.2.1

L'an deux mille dix-sept, le six juillet à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-neuf juin 2017, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 16

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Frédéric CHAPEAU, Magali LEMASSON, Michel RINCE, Yvon LERAT, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Valérie ROBERT, Emmanuel RENOUX, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL

Pouvoirs : 13

Mickaël MENDES donne pouvoir à Marie-Madeleine REGNIER

Catherine HENRY donne pouvoir à Yvon LERAT

Thierry GICQUEL donne pouvoir à Philippe LEBASTARD

Elisa DRION donne pouvoir à Frédéric CHAPEAU

Lionel BROSSAULT donne pouvoir à Catherine CADOU

Gwénola LEBRETON donne pouvoir à Alain ROYER

Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Florence CABRESIN

Aurora ROOKE donne pouvoir à Gil RANNOU

Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Michel RINCE

Florence CABRESIN donne pouvoir à Magali LEMASSON

Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Jean-Pierre TUAL

Alain BLANCHARD donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

Joëlle CHESNAIS donne pouvoir à Martine MOREL

Nombre de membres :

en exercice.....29

présents.....16

ayant un pouvoir...13

votants.....29

Délibération

Rapporteur : Catherine CADOU

Le Lieu d'accueil enfants-parents (LAEP) est un espace de paroles et d'écoute pour :

- rompre l'isolement social,
- conforter la relation parent-enfant,
- valoriser les compétences parentales
- prévenir les situations à risque.

Un projet intercommunal est en cours d'élaboration avec les communes de Grandchamp-des-Fontaines, Sucé-sur-Erdre, Vigneux-de-Bretagne et Treillières, en partenariat avec la CAF, le CD44 et l'école des Parents.

Afin de conduire ce projet dans un cadre plus large du type Carrefour des Familles, il est proposé de recruter un agent en contrat aidé de 9 mois sur la base de 24h/hebdomadaires pour conduire un diagnostic sur les 4 communes, (concevoir l'évaluation de l'action, mobiliser les groupes de travail, faire le lien avec les partenaires institutionnels, proposer des actions, et budget correspondant...).

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20170706-2017-07-
01-DE
Date de réception préfecture :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE, décide :

- D'AUTORISER la création du contrat aidé à compter du 1^{er} septembre 2017 pour une durée de 9 mois.

Pour extrait conforme,

Le 06 juillet 2017,

Le Maire

Alain ROYER



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20170706-2017-07-
01-DE
Date de réception préfecture :